

FICHE ACTION

Télétravail et coworking

Faciliter le télétravail pour limiter
la congestion routière



Le
BUREAU
DES **Temps**



I. contexte

L'émergence du télétravail

À partir de 2012, Rennes Métropole engage une réflexion sur le télétravail, dont le développement est favorisé à la fois par son inscription récente dans le Code du travail, par les avancées technologiques et, plus généralement, par l'évolution du monde du travail. Cette nouvelle forme d'organisation apparaît alors comme une réponse aux aspirations des salariés en matière de réduction des temps de déplacement et d'amélioration de la qualité de vie.

Pour les territoires, le télétravail s'inscrit également dans des enjeux plus larges de mobilité durable, de limitation de la

congestion dans les transports, de développement économique et social, ainsi que d'aménagement et de développement numérique.

Dans ce contexte, le Bureau des temps conduit en 2012 une mission prospective via une étude visant à mieux évaluer le potentiel de développement des espaces de télétravail et de coworking sur le territoire métropolitain. Ce travail s'inspire notamment des travaux de la mission «Temps et innovation» du Grand Lyon, qui a accompagné l'émergence et la structuration des lieux de coworking sur son territoire.

II. MÉTHODOLOGIE

Faire de la connaissance du territoire un levier d'accompagnement des projets

L'étude exploratoire lancée par le Bureau des temps sur le télétravail et les tiers-lieux de travail, se structure en deux phases. La première phase consiste en un diagnostic territorial visant à dresser un état des lieux du télétravail sur le territoire métropolitain. Elle comprend un recensement des espaces existants et en projet, l'élaboration d'une typologie des différents types de lieux, et l'identification des profils des usagers. Ce travail s'appuie sur des recherches documentaires, des entretiens qualitatifs, des réunions avec des acteurs locaux et des enquêtes auprès des centres d'affaires et des usagers de La Cantine, espace de travail collaboratif rennais dédié au numérique. La seconde phase porte sur l'analyse du potentiel de développement des espaces de télétravail, dans une perspective prospective.

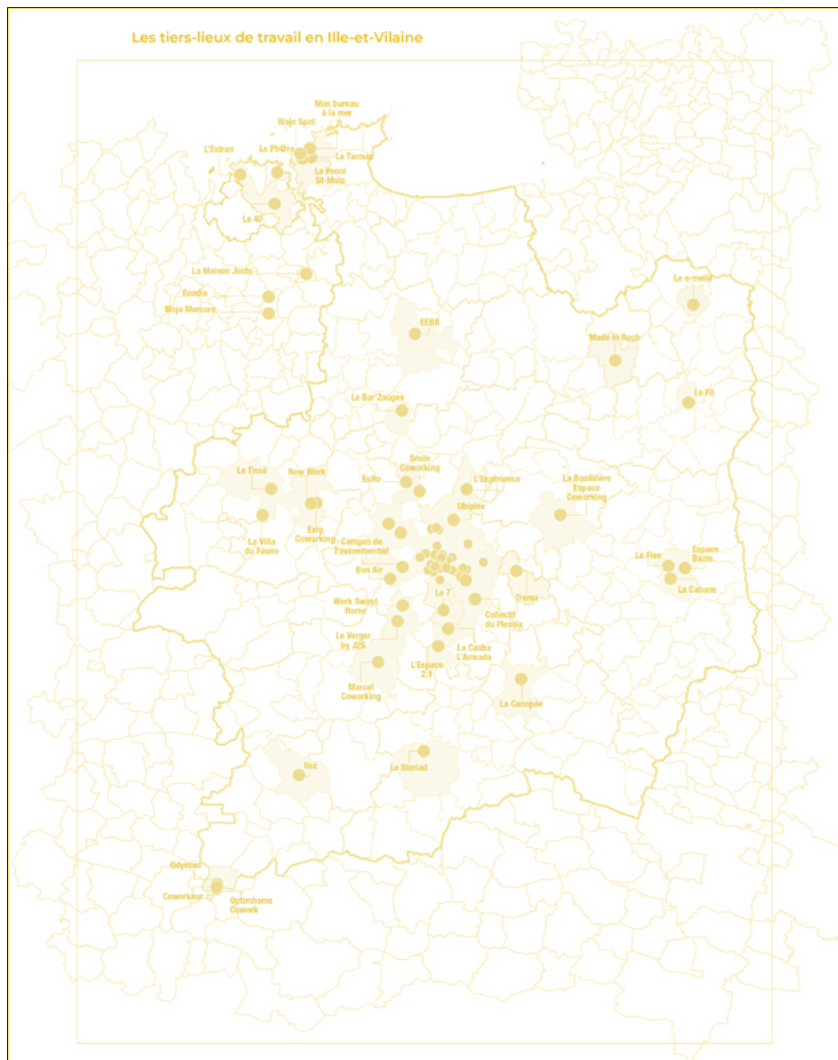
Les réflexions engagées se poursuivent au cours des années suivantes. En avril 2014, la collectivité réunit les différents services concernés afin de favoriser le partage d'informations sur les projets en cours et d'améliorer leur coordination. Ces échanges permettent d'actualiser l'état des lieux des espaces de télétravail

- existants, en projet ou potentiels – qu'il s'agisse de tiers-lieux, d'espaces de coworking, de bureaux partagés, ou d'espaces publics numériques. Ce travail donne lieu à la réalisation d'une cartographie par le Bureau des Temps. En 2015, la collectivité lance également une enquête interne sur le temps de travail des agents, incluant un volet consacré au télétravail. Cette enquête est pilotée par la DRH avec un fort appui du Bureau des temps.

Entre 2017 et 2019, dans le cadre de l'étude sur la congestion routière en heures de pointe menée par le Bureau des temps, le télétravail émerge progressivement comme l'une des solutions pour réduire les flux de déplacements et répondre aux attentes des salariés en matière d'articulation vie professionnelle/personnelle. À cette période, les entreprises demeurent encore prudentes face à cette pratique, exprimant le besoin d'un accompagnement juridique et des retours d'expériences concrets. Le Bureau des temps organise alors plusieurs temps collectifs destinés à renforcer les compétences des acteurs

Parallèlement, en 2018, une étude est confiée à l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme de Rennes) sur les espaces de coworking en Ille-et-Vilaine. En 2019, la mise en réseau des espaces de coworking se

poursuit dans le cadre du Contrat de coopération qui réunit 16 EPCI à l'échelle d'un bassin de vie commun. Le réseau « Bureaux à rallonge » en émane en 2021, accompagné par le Bureau des temps, et fédère les gestionnaires d'espaces de coworking publics et privés.



5

III. SOLUTIONS ET RÉSULTATS

Structurer le déploiement du coworking dans une perspective d'aménagement territorial

Les résultats de l'étude menée par le Bureau des temps en 2012 ont permis d'enrichir la connaissance des élus et services sur le télétravail, ses enjeux et le positionnement des différents acteurs. L'étude conduite par l'AUDIAR en 2018 montre ensuite que l'offre de coworking se développe principalement selon une

logique de développement économique et d'innovation. Attentive aux enjeux d'aménagement du territoire, de réduction des déplacements domicile-travail et d'inclusion sociale, l'étude suggère en particulier d'accompagner l'émergence d'une offre dans les communes, de repérer des lieux pertinents pour la



création d'espaces de coworking et d'intégrer le télétravail comme levier dans les Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour contribuer à réduire la congestion automobile.

En 2020, la généralisation soudaine du travail à distance provoquée par la crise sanitaire, offre à la Métropole et au Bureau des temps l'opportunité d'étudier le déploiement de cette pratique. L'étude vise à évaluer l'impact et les perceptions du télétravail, ainsi que les freins et leviers à son développement sur le territoire. L'enquête, à laquelle participent 2 200 personnes, met en lumière les profonds bouleversements des modalités de travail pour une partie de la population : redéfinition de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, élargissement du public concerné, augmentation du nombre de jours télétravaillés... Elle souligne également le besoin d'un environnement de travail adapté (connexion sécurisée, haut débit...) et l'importance de disposer de lieux dédiés et équipés, confortant ainsi l'intérêt pour la collectivité de soutenir le déploiement d'espaces de coworking.

Le réseau «Bureaux à rallonge» réunit des espaces de coworking publics et privés autour de la signature d'une charte d'engagement en 2024. Celle-ci définit le coworking comme une modalité de travail fondée sur le partage d'espaces et de valeurs communes - partage, entraide, convivialité, diversité - et établit des règles d'usage et des engagements réciproques. Cela se traduit par la création d'un site internet destiné à promouvoir le coworking, la réalisation d'une cartographie des espaces existants, et l'organisation d'actions collectives (rencontres thématiques, journées portes ouvertes, mise en place d'un « pass coworking » ...). Trois rencontres annuelles sont organisées avec les membres du réseau.

Par ailleurs, de nouvelles pistes d'expérimentations émergent, telles que le télétravail en heures de pointe, qui consiste à télétravailler durant les périodes de fortes congestion routière, avant de rejoindre plus tard le lieu de travail habituel.



IV. ACTEURS ET PARTENAIRES

Coordonner acteurs publics et privés pour une offre plurielle et complémentaire

La démarche a impliqué une diversité d'acteurs entre 2012 et 2025 :

- Le Bureau des Temps : pilote la démarche prospective et transversale sur le télétravail et les tiers-lieux de travail,, en réalisant des diagnostics, des recherches documentaires, des entretiens qualitatifs et des enquêtes. Il organise des ateliers de travail avec les acteurs territoriaux et accompagne la structuration du réseau Bureaux à rallonge.
- Rennes Métropole : le service de conseil en mobilité accompagne les entreprises du territoire dans la mise en œuvre de leurs plans de mobilité. C'est dans ce cadre que sont organisées les enquêtes, ateliers, webinaires et visites sur le télétravail et le coworking, permettant de sensibiliser et toucher un grand nombre d'entreprises du territoire.
- Les 16 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : membres du Contrat de coopération, ils participent au groupe de travail sur le télétravail et le coworking, orientent les actions et soutiennent le développement des espaces sur leur territoire.
- Les gestionnaires des espaces de coworking : espaces publics et privés, situés à Rennes et dans les communes des EPCI, ils participent au réseau Bureaux à rallonge.
- AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) : réalise une étude sur les espaces de coworking en Ille-et-Vilaine en 2018, visant à observer dans quelle mesure ces espaces peuvent constituer un levier pour agir sur la mobilité et les centralités, complétée par une seconde étude en 2023.



V. DATES ET CHIFFRES CLÉS

2012

Lancement d'une mission prospective
télétravail et tiers-lieux de travail

16

EPCI au sein du Contrat de coopération,
soit 357 communes et 1 million
d'habitants

2020

enquête sur le télétravail

99

«tiers-lieux de travail» en Ille-et-Vilaine
en 2023

2024

signature de la charte d'engagement
Bureaux à rallonge

3

rencontres annuelles Bureaux à rallonge



Les modes de vie changent, les temps s'accélèrent,
se multiplient, se mêlent, parfois s'emmêlent.

Qui décide des horaires ? Peut-on éviter les bouchons ?

Comment limiter les inégalités liées au temps ?

À quoi ressemblera notre temps, demain, si rien n'est fait,
avec l'accélération des rythmes de vie et l'augmentation
de la population des villes ? Il est grand temps de prendre
ces questions à bras le corps, face à ces nouveaux
enjeux sociaux et environnementaux.

À Rennes, un Bureau des temps mène depuis 2002
des actions concrètes et transversales, dépassant l'approche
individuelle pour réaménager les temps à l'échelle
du territoire.

Retrouvez d'autres fiches action ainsi que la frise temporelle du Bureau des temps
sur la page internet « Les ressources temporelles » du site de la Ville et de la
Métropole de Rennes.

Le BUREAU DES temps

Hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri Fréville
CS 93111
35 031 Rennes Cedex

02 23 62 20 95
temps@rennesmetropole.fr
bureaudestems.rennes.fr

 **RENNES**
Ville et Métropole

Conception : novembre 2025
Visuels : Jeremias Gonzales